



COMPOSITION DU TROUSSEAU OBLIGATOIRE POUR L'INTERNAT

LINGE ET MATERIEL OBLIGATOIRE VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

*Dans un souci de sécurité et d'hygiène, le trousseau sera vérifié à la rentrée 2017.
Dans le cas où il manquerait des éléments, l'établissement se réserve le droit de ne pas accepter l'élève ou de le sanctionner.*

LITERIE

- 2 draps de lit (couchage 90 x 200).
- 1 housse de couette
- 1 taie de traversin (le traversin est fourni par l'établissement)
- 1 couette ou jeté de lit pour lit de 90 x 200 cm
- Le trousseau personnel, au choix de la famille.

LINGE ET VETEMENTS

- Des vêtements et sous vêtements de rechange
- Des chemises de nuit ou pyjamas
- Une robe de chambre ou peignoir
- Une paire de chaussons
- Des serviettes de toilette
- Des gants de toilette

MATERIEL

- Un sac de voyage ou une valise
- Un petit cadenas pour l'armoire.
- Nécessaire de toilette: savon, shampoing, brosse à dent, dentifrice

L'entretien du trousseau et le lavage sont à la charge des familles. Les draps doivent être changés tous les 2 ou 3 semaines, les serviettes et gants de toilette chaque semaine.

Il paraît souhaitable que le linge et le matériel soient marqués au nom de l'élève.

Les élèves ne sont pas autorisés à amener des appareils électriques de type chauffage, cuiseur, ni des multi-prises interdites pour des raisons de normes de sécurité. Sont tolérés : les chargeurs de portable à condition d'être débranchés dans la journée.

Les ordinateurs portables, lecteurs MP3, mini consoles de jeux ne sont pas indispensables à la vie à l'internat mais peuvent l'agrémenter. Cependant, l'utilisation et la conservation de ce type de matériel est placée sous la pleine et entière responsabilité de l'élève y compris en cas de vol. L'établissement ne pourra pas être tenu pour responsable. Les élèves sont invités à la plus grande vigilance lorsqu'ils amènent ce type de matériel à l'internat.